

Conseil Communal du 08 octobre 2020

Présents :

M. Bairin, Bourgmestre
MM. Legrand, Henriët et Xhurdebise, Echevins
MM. Margrève, Piette, Maret, Gustin et Godefroid, Conseillers
Mme Lignoul, Présidente du CPAS
Mme Close, Directrice générale a.i.

Ordre du jour

Le Bourgmestre ouvre la séance à 20h00

Séance Publique :

1/ Convocation du conseil communal en urgence. Décision.

Le Conseil communal,

A l'unanimité, ACCEPTE l'urgence de la séance du Conseil communal du 08/10/2020.

2/ Retrait total de la Commune de Trois-Ponts de la SCRL Centre d'Accueil Les Heures Claires.

Le Conseil communal,

Par 7 voix pour et 3 abstentions (Margrève, Gustin et Godefroid) :

DECIDE :

- Du retrait total de la Commune de TROIS-PONTS en qualité d'associé de la SCRL CENTRE D'ACCUEIL LES HEURES CLAIRES ; que cette décision est conditionnée par la reconnaissance, par l'Assemblée générale de l'Intercommunale, de l'absence de dommage causé aux autres associés et, par conséquent, au remboursement intégral de la somme de 57.128,92 € déjà libérée ;
- De solliciter l'accord de l'Assemblée générale de la SCRL CENTRE D'ACCUEIL LES HEURES CLAIRES quant à ce retrait aux conditions susvisées.

Le Bourgmestre clôt la séance à 20h30

Par le Conseil,

La Directrice générale a.i.,

Le Bourgmestre,

V. Close

F. Bairin